



PORSCHE

Information presse

4 mai 2017

Une offre de service étendue pour les véhicules d'occasion de la marque

Porsche étend sa garantie Porsche Approved jusqu'au 15^{ème} anniversaire du véhicule

Stuttgart. Au 1^{er} mai 2017, Porsche AG a étendu la garantie de ces véhicules d'occasion en Europe, faisant passer de 10 à 15 ans la limite d'âge des modèles éligibles au programme Porsche Approved. Les voitures d'occasion labellisées de la marque bénéficient d'une couverture comparable à celle d'un véhicule neuf.

« En repoussant la limite d'éligibilité au programme Porsche Approved, nous réaffirmons la confiance absolue que nous avons dans la qualité de nos véhicules et établissons une nouvelle référence sur le marché de l'occasion en concession », a déclaré Barbara Vollert, responsable du développement et de l'animation du réseau de distribution de Porsche AG. Dans un premier temps, les nouvelles conditions d'éligibilité de la garantie Porsche Approved s'appliquent en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suisse, en France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Autriche, aux Pays-Bas, au Danemark, en Norvège, en Finlande, en Pologne, en Grèce, à Malte, en Slovénie, au Luxembourg et en Bulgarie.

Lancé à l'échelle mondiale en 2002, le programme Porsche Approved est aujourd'hui proposé dans plus de 90 marchés à l'international. La garantie est valable dans le monde entier et comprend la prise en charge de tous les composants et organes de la voiture ainsi que la totalité des frais (pièces et main d'œuvre), sans franchise et pour un kilométrage illimité. « Cette offre fait de Porsche Approved un programme absolument unique sur le marché », résume Barbara Vollert.

Tous les véhicules d'occasion labellisés Porsche Approved font l'objet d'une révision minutieuse portant sur 111 points de contrôle. Fidèles aux exigences de qualité de la marque, les techniciens

utilisent uniquement des pièces d'origine Porsche en cas d'intervention sur un véhicule. Avec le carnet d'entretien et de garantie du véhicule, la garantie occasion Porsche Approved et la couverture Porsche Assistance (garantie de mobilité), les véhicules d'occasion labellisés Porsche bénéficient d'une qualité et d'une fiabilité irréprochables.

La durée minimale de la garantie occasion est de douze mois. Pour être éligible, le véhicule Porsche doit avoir 14 ans au plus et afficher un kilométrage inférieur à 200 000 kilomètres. Les véhicules de moins de 13 ans peuvent bénéficier d'une garantie occasion d'une durée de 24 mois.



Des photographies sont disponibles sur la page du Porsche Newsroom (<http://newsroom.porsche.com/en.html>) ou sur la base de données Porsche destinée à la presse (<https://presse.porsche.de>).